

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 44

N° 318

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

---

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 318

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 44

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement ne souhaite pas élargir une nouvelle fois le bénéfice des avantages fiscaux pour certaines catégories de logement, moins de deux ans après une réforme importante. Il demande en conséquence la suppression de cet article.